



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. MONEIN
28 RUE DU COMMERCE BP 16
64360 MONEIN



1082-032931-1-1-04-032931

La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1082-032931-0004

eco/pli 13 VITROLLES PIC 18.09.19 CI 0202

M BELL ALLAN
LE NID
RTE DE CUQUERON
64360 MONEIN



Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 40 651 003 014
Référence de l'avis : 19 64 4258293 26

Numéro de propriétaire : 393 B00865C

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0351 MB57P2
M BELL ALLAN ANDREW

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

1 844,00 €

SENT RIBIB

09/10/19

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

révisée.

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

- avis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)
- détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > Impôts, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?
- détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon espace professionnel > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, les modalités de mise en œuvre de ce traitement sont définies dans le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données. Les informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux services fiscaux. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données. Les informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux services fiscaux. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données. Les informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux services fiscaux.